

***L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »***

Marchesnay Michel
Université de Montpellier
France

michel.marchesnay@wanadoo.fr

Résumé

La présente contribution se propose de confronter deux types de discours au sujet de l'entrepreneur, l'un constitué essentiellement de manuels et autres ouvrages pédagogiques français, publiés entre 1820 et 1920 ; l'autre constitué par un « récit de vie » fondé sur l'histoire de l'entreprise Bapterosses, de Briare (Loiret), de 1850 à 1960.

L'étude montre d'abord que les textes magistraux éludent la question de l'entrepreneur, pour évoquer la question du capitaliste, puis du patron, et enfin du dirigeant salarié.

Cette « ignorance » est expliquée et confortée par l'histoire de l'entreprise Bapterosses, dans la mesure où l'entrepreneuriat et l'édification d'une entreprise est conçue en France comme un mode d'accession à un statut social supérieur de notable, au travers du patronat, pour que les générations suivantes accèdent à la haute bourgeoisie.

Introduction

Il est –hélas– bien connu que les élites françaises n'accordent guère, en-dehors des discours convenus, de compétitivité économique et de légitimité sociale à l'entrepreneur, le plus souvent assimilé au « petit patron ». Les raisons en sont bien connues : rôle de la noblesse d'Etat, poids des Grandes Ecoles, formant avant tout des ingénieurs et des managers, bourgeoisie plus patrimoniale qu'entrepreneuse, etc. Au demeurant, les origines de ce « désamour » sont lointaines : ainsi, Tocqueville, dans « l'Ancien Régime et la Révolution », montre que, dès les années 1750, les artisans et autres industriels, les futurs « entrepreneurs en industrie », sont évincés des institutions dévolues aux notables municipaux, au profit de la noblesse de robe et des grands commis de l'Etat¹.

Il nous a donc paru intéressant d'étudier la « traduction » de cette désaffection, de ce désintérêt, de cette faible légitimité à partir de « discours ». Dans l'épistémologie moderne, l'« herméneutique », à savoir l'interprétation de documents (initialement, les textes des Pères de l'Eglise), a acquis le statut d'objet autant que d'outil de recherche. Celle-ci se concrétise en effet dans des « récits », depuis un protocole d'expérimentation, dont les résultats seront exposés dans une revue scientifique « pointue » (pour sanctionner la priorité de la découverte), jusqu'aux ouvrages de vulgarisation des halls d'aéroport, voire aux discours patronaux ou syndicaux... et enfin, cette communication !. Or, ces discours traduisent, sous forme de « présentation », les « représentations » individuelles et collectives des parties prenantes (auteurs, lecteurs, auditeurs, etc.), reflets des valeurs de leur époque. Comme les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion relèvent avant tout des sciences morales et politiques, l'exposé rhétorique y joue un rôle encore plus déterminant qu'ailleurs, car il sert de guide pour la décision et l'action (individuelle ou collective). Il se doit donc d'être convaincant, à la fois cohérent et séduisant –donc répondre aux attentes et exprimer les représentations dominantes. Or, la figure de l'entrepreneur, comme mythe, au sens de Barthes, constitue à cet égard un cas d'école.

Pour mieux comprendre la genèse de l'entrepreneur « à la française », nous avons choisi de nous centrer sur deux types de discours autour de l'« entrepreneur en industrie ». Dans un premier temps, depuis une collection personnelle, nous ferons une « lecture » de « cours magistraux », à savoir d'ouvrages, écrits par des universitaires ou des publicistes connus (à leur époque...), parmi les plus usités, destinés, soit à des étudiants des Facultés de Droit (et des élèves-ingénieurs de Polytechnique pour l'un d'entre eux), soit à un public plus large, entre 1820 et 1920. Dans un second temps, nous procéderons à la « lecture » d'un discours (un ouvrage) relatif à l'histoire d'une entreprise (Bapterosses) de 1850 à 1960.

Nous verrons alors que le discours magistral présente un ensemble de représentations économiques, mais aussi sociales et morales, et enfin managériales, qui reflètent l'évolution des préoccupations et des fondements de la légitimité, fort contestée, de ce que nous appelons l'« entrepreneur ». La lecture du discours historique sur l'entreprise créée par Félix Bapterosses, en 1850, à Briare, disparue en 1960, sera centrée sur la concrétisation des thèmes « magistraux » : un rôle économique ambigu, supplanté bientôt par celui du « patron social »,

¹ « A mesure que l'on avance dans le siècle, le nombre des notables de droit se multiplie au sein de cette assemblée ; les députés des corporations industrielles y deviennent moins nombreux et cessent d'y paraître » (édition 1995, chapitre 3, page 113)

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

puis du manage(u)r technocrate, et, surtout, du « notable bourgeois », soucieux de s'assimiler à l'aristocratie, à l'image moliéresque du « bourgeois gentilhomme, et de sortir de la condition d'entrepreneur². Ainsi, la substance de l'enseignement académique dominant dans les établissements français traduit bien la faible légitimité sociale assignée à l'« entrepreneur ». Le caractère schumpétérien de Félix Bapterosses, ouvert d'emblée sur le Monde, sera vite occulté par ses héritiers, plus rentiers, ou ingénieurs (au sens de Veblen) qu'entrepreneurs, à la recherche d'un statut social « supérieur ».

1. L'entrepreneur dans les discours magistraux

Au cours du dix-huitième siècle, plusieurs catégories sociales vont accéder à la direction d'une fabrique à vocation manufacturière : des artisans (ou fils d'artisans) ingénieurs, à la recherche d'améliorations techniques sur les machines ou les procédés, qui apportent leur savoir-faire ; des négociants désireux d'intégrer la transformation des produits, qui apportent des capitaux, ainsi que des propriétaires fonciers, des financiers et autres notables soucieux de faire fructifier des fonds. Mais aussi des agriculteurs, notamment les métayers enrichis par la chute de la rente foncière, comme le rappellent les historiens.

Assez paradoxalement, l'« entrepreneuriat en industrie » sera perçu en France comme un « déclassement », par rapport aux situations sociales « orthodoxes » : maître artisan, négociant, propriétaire foncier, voire agriculteur, etc., alors que, dans la Société anglaise, cette activité est souvent le fait de personnes « marginales » (Watt et Bolton), « aventurières » (Wedgwood, Wilkinson), voire « peu morales », comme Arkwright. On sait que Cantillon, plus « européen », considère comme entrepreneur le travailleur qui ne touche pas de salaire, d'intérêt, de rente, bref, qui ne sait pas quel sera son revenu le soir même, ce qui fait beaucoup d'activités plus ou moins respectables...

Bref, l'entrepreneur n'a pas si bonne presse, d'autant que, en créant sa fabrique, il sème le désordre : les machines déqualifient les artisans, les travailleurs sont rassemblés dans des lieux souvent insalubres, dès le plus jeune âge, sous la surveillance du contremaître, la pollution s'accroît. De surcroît, l'urbanisation sauvage engendre désordre et immoralité, dans un prolétariat déchristianisé, à la Dickens. Bref, l'entrepreneur en industrie est assimilé au *sweating system*.

Mais ce personnage encombrant est en même temps le fer de lance de l'industrialisation, donc du Progrès, de la Science et de la Raison Pratique. Il lui faut donc acquérir rapidement une légitimité morale, car il s'agit de résoudre la question sociale. Celle-ci va se retrouver finalement au cœur des préoccupations des maîtres ès économie politique dans leur enseignement, leurs ouvrages théoriques et leurs manuels pédagogiques, surtout après 1850.

² François Pinault, fils de négociant en bois, en serait une illustration moderne...

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

1.1. L'entrepreneur en industrie, de Smith à Say

Le discours orthodoxe de l'économie politique française, dans les années 1810-1820, est largement inspiré de Smith. Dans la *Richesse des Nations*, Smith écrit en 1776 (page 72) : « Aussitôt qu'il y aura des capitaux accumulés dans les mains de quelques particuliers, certains d'entre eux emploieront naturellement ces capitaux à mettre en œuvre des gens industriels, auxquels ils fourniront des matériaux et des substances, afin de faire un Profit sur la vente de leurs produits, ou sur ce que le travail de ces ouvriers ajoute de valeur aux matériaux. Quand l'ouvrage fini est échangé,(...), il faut qu'(...) il y ait encore quelque chose de donné pour les Profits de l'entrepreneur de l'ouvrage, qui hasarde ses capitaux dans cette affaire ».

Ainsi Smith distingue les « gens industriels » de l' « entrepreneur de l'ouvrage », car observant un monde pré-industriel, sachant que la Révolution ne démarre vraiment qu'avec la machine à vapeur, après 1782. L'archétype est ici le négociant en drap, qui « confie » le coton à un tisserand à domicile. L' « entrepreneur en industrie », apporteur des capitaux financiers et propriétaire du capital fixe, n'apparaît donc que dans la génération suivante, quand les *waterframes* sont regroupées en un même lieu, la fabrique, où se rendent les ouvrier(e)s.

En conséquence, les économistes français, qui révèrent Smith, seront en retard d'une « guerre industrielle ». A titre d'exemple, A. de Carrion- Nisas (1825) adopte encore, dans ses *Principes d'Economie Politique*, une définition smithienne, préindustrielle de l'entrepreneur : « *Les entrepreneurs d'ouvrages, ce sont les fermiers, les manufacturiers, les maîtres- artisans, etc., et tous ceux qui font travailler sous eux des ouvriers pour en retirer un bénéfice* » (page 16). Le service que rend l'entrepreneur lui cause une « privation », sous forme d' « avance », soit le capital, et « *il s'expose de plus au hasard des évènements* », soit le risque, leur ampleur respective justifiant une « indemnité », qui sera le profit. Conformément à l'approche anglaise, Carrion –Nisas assimile donc le profit et l'intérêt (« *plus les capitaux seront demandés, plus le profit sera fort* »)

On ne saurait oublier que Jean-Baptiste Say, que l'on voit chez nous comme le zéléateur de la fonction d'entrepreneur, est présenté dans les manuels d'économie politique, tout au long du dix-neuvième siècle, avant tout comme un vulgarisateur de Smith. Considéré comme peu « scientifique », il est surtout reconnu sur la base de son expérience d'entrepreneur en industrie textile, et pour ses opinions libérales, anti étatistes³. En réalité, comme le montre René Gonnard dans son *Histoire des Doctrines Economiques* (1930, pages 358 et suivantes) Say a, dès 1804, su distinguer les producteurs « industriels » (entrepreneurs, ouvriers, mais aussi savants) et les « passifs » (capitalistes, propriétaires fonciers), pour prôner l'industrialisme, que développera son disciple Saint- Simon.

Si, par la suite, l'approche néo-kantienne⁴, autour de Cournot, élimine la courroie de transmission, l' « entremetteur », l' « entre-preneur », l'influence de Say, après 1850, reste plus forte que les économistes « scientifiques » ne le prétendent, car représentant la « révolution industrielle » que va connaître la France sous Napoléon III. Ainsi, dans le cours d'Economie Politique, professé par A. Batbie à la Faculté de Droit de Paris en 1866, l'auteur (page 292),

³ Ce qui lui vaudra l'inimitié des divers gouvernements, alors que sa popularité est immense dans le monde patronal.

⁴ Antoine Augustin Cournot enseignait la philosophie postkantienne à la Sorbonne.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

rappelle que l'entrepreneur « prend à sa charge tous les risques de l'affaire. Réciproquement, il a l'espoir de faire de grands bénéfices. C'est pour cela que les grandes fortunes ne sont faites ordinairement que par les entrepreneurs ; mais, à côté de ceux qui s'enrichissent, périssent en grand nombre les industriels qui font faillite, et, tandis que nos yeux sont éblouis par l'élévation de quelques grandes fortunes, nos pieds trébuchent à de nombreuses ruines »⁵.

C'est que la conception de l'entrepreneur chez Say, ancrée sur sa propre expérience, répond largement aux préoccupations économiques, mais aussi sociales, des années 1860 ; si l'entrepreneur doit certes obéir au marché, il doit de surcroît faire montre de raison dans sa *praxis*, de qualités personnelles et sociales : sens des affaires et de l'organisation, relations confiantes avec ses pairs, et paternelles avec les « classes laborieuses », éthique plus attachée à la religion qu'à la morale.

Comme le dit Say lui-même, cité par Gide et Rist (1^{ère} édition 1909, 6^e édition 1944, page 123) : « Ce qui exerce la plus notable influence sur la distribution des richesses, c'est la capacité des entrepreneurs d'industrie. Dans le même genre d'industrie, un entrepreneur qui a du jugement, de l'activité, de l'ordre, et des connaissances, fait sa fortune, tandis qu'un autre qui n'a pas les mêmes qualités, ou qui rencontre des circonstances trop contraires, se ruine » Et les auteurs ajoutent : « N'est-ce pas le filateur d'Auchy -lès- Hesdins qui parle ? ».

1.2. L'entrepreneur vu comme un capitaliste

Frédéric Bastiat est particulièrement représentatif d'une argumentation visant à « dédouaner » le « capitaliste ». Ses célèbres « Harmonies Economiques » sont écrites dans les années 1840, mais la dixième édition sort en 1893, manifestant son influence sur l'opinion publique. Ainsi, page 368, écrit-il : « Mais la Concurrence intervient parmi les capitalistes(...). Cette émulation (...) pour trouver de l'emploi aux capitaux(...) se résolvant en une diminution dans le prix du produit, est donc un profit net, un gain gratuit pour le consommateur, c'est-à-dire pour l'humanité ! ». Reprenant la confusion de l'école anglaise, Bastiat se concentre sur les apporteurs de capitaux, le « producteur » se contentant d'offrir des « services » au « consommateur. Il est vrai que –du moins dans les années 1840- les entrepreneurs, comme on le verra pour Bapterosses, apportent leurs propres capitaux à l'affaire.

Il est étonnant de retrouver dans le célèbre cours de Clément Colson, professé à l'Ecole Polytechnique (2 tomes, 1916 et 1917), des arguments que n'aurait pas reniés Bastiat. Page 118, tome 2, il écrit notamment : « Un capital appartenant à l'entrepreneur est la seule garantie que puissent trouver ceux qui, ne participant pas aux chances favorables (sic), n'ont pas entendu s'associer aux chances défavorables de l'affaire ; c'est pourquoi il est nécessaire que l'entrepreneur soit capitaliste ».

Alors qu'il enseigne à de futurs directeurs d'usine, Clément Colson « enfonce le clou », en différenciant le statut de l'apporteur de fonds de celui du gestionnaire – (manager, directeur

⁵ Par exemple, dans l'ouvrage de Joseph Rambaud d'Histoire des Doctrines Economiques (1899) , Say est « expédié » en une dizaine de lignes, page 154, pour rappeler cette distinction judicieuse entre le profit et l'intérêt – confusion que traîneront les Anglais jusqu'à Marshall.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

d'usine, ingénieur en chef, etc.) : « ... aucune similitude ne saurait être établie entre les risques qu'ils (= les salariés) courent et ceux qui incombent à l'entrepreneur. En premier lieu, ce n'est que subsidiairement que les mauvaises chances (sic) les atteignent... En second lieu, les risques n'atteignent l'ouvrier que dans sa rémunération à venir, et non dans les gains du passé... Enfin, en troisième lieu, et c'est là le point capital (sic), l'ouvrier échappe presque entièrement aux risques individuels de l'entreprise qui l'emploie, etc. ». Cependant, Clément Colson reconnaît que, « lorsqu'un établissement isolé, comme Le Creusot, emploie toute la population ouvrière d'un pays, les travailleurs, retenus dans ce pays par la crainte des frais et des difficultés d'un déplacement (sic) peuvent être amenés à supporter, pendant un temps assez (?) prolongé, une baisse exceptionnelle (??) des salaires, etc. ».

Cette argumentation permet de mieux comprendre la transition typiquement française d'une « théorie » de l'entrepreneur vers une « idéologie » du patron. C. Colson en déduit assez logiquement une représentation peu encourageante de l'esprit d'entreprise, que révèle la présentation suivante (tome 2 p. 321): « Dans les moments et dans les pays où l'esprit d'entreprise est très développé, où beaucoup d'hommes aiment mieux (?) courir certains risques, pour avoir le plaisir de diriger une affaire (??) et la chance de s'enrichir, que se contenter d'une rémunération fixe sous la direction d'autrui, la concurrence entre eux amène à une baisse du prix des produits, une hausse des salaires, de l'intérêt et de la rente, qui diminuent notablement la marge représentant les bénéfices probables ».

1.3. De l'entrepreneur à l'ingénieur administrateur

Walras, dans son *Traité d'Economie Pure*, dans les années 1860, fait disparaître l'entrepreneur du modèle d'équilibre général. Il faudra, certes, attendre les Ecoles autrichienne (Schumpeter) et cambridgienne (Marshall, puis Keynes) pour faire sauter le double verrou walrasien – le circuit statique et la loi des débouchés- et réhabiliter l'entrepreneur, respectivement comme innovateur et comme investisseur. Cependant, dès les années 1880, donc beaucoup plus tôt qu'on ne le croit généralement, les manuels vont prendre en compte l'émergence des managers, des ingénieurs et des techniciens, à côté des propriétaires, qu'ils soient fondateurs, héritiers, capitalistes ou gestionnaires.

Est particulièrement représentatif l'ouvrage de G. de Molinari, intitulé « *L'Evolution économique au dix-neuvième Siècle* », paru en 1880, dans lequel il développe les conséquences de l'apparition de la grande entreprise. Il évoque notamment (page 36 et suivantes) l'entreprise individuelle, dans laquelle « l'entrepreneur concentre habituellement entre ses mains la direction d'un certain nombre de services (...) il peut y suffire lorsque l'entreprise est peu étendue ». Lorsqu'elle grandit, il peut choisir de prendre des associés ou confier les rênes aux héritiers. Mais ajoute-t-il, « la capacité dirigeante ne se transmet pas nécessairement avec la chose dirigée ; à un bon gouvernement industriel on en voit succéder un mauvais et la « maison » tombe en décadence ». Ces propos semblent prémonitoires de ce qui va se passer dans la Manufacture de Briare, où les gendres, tous ingénieurs de formation, reprennent les rênes en 1885, en abandonnant l'esprit d'entreprise du fondateur.

L'auteur ajoute que « dans une grande entreprise, au contraire, les fonctions dirigeantes sont séparées suivant leur nature, et confiées à des spécialités (sic) soumises à une autorité

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

supérieure, assujettie elle-même au contrôle et à la surveillance des mandataires du capital responsable de l'entreprise ». De surcroît « dans une entreprise constituée sous forme de société, le personnel dirigeant (N.B. : on ne parle plus d'entrepreneurs) peut ne posséder qu'une fraction minimale du capital ; à la rigueur même, il pourrait n'en posséder aucune, et, contrairement à l'opinion généralement admise cette dernière solution serait la meilleure au point de vue de la bonne gestion de la société ».

En d'autres termes, la légitimité, c'est-à-dire son rôle dans la Société, de l'entrepreneur n'est plus à chercher dans sa compétence ou sa compétitivité, mais dans son rôle dans son *éthos*, au sein duquel il assume le rôle de patron.

1.4. L'entrepreneur vu comme un patron

Le mot « patron » se réfère à la fois à la figure du « père », qui se sent responsable de ses salariés (« ses enfants »), de la ville, des fournisseurs locaux –bref, le patron « social »-, mais également à l'image du « modèle » (le « patron » en couture), dont les récits hagiographiques ont charge de mettre en valeur l'exemplarité.

On sait que Napoléon III avait commis un ouvrage sur « l'extinction du paupérisme ». A partir des années 1850, la question de la légitimité sociale de l'entrepreneur va se concentrer, dans les manuels, sur la question de la légitimité du profit, au plan moral et politique.

Ainsi, dans son Cours d'Economie Sociale (paru en 1897, sixième édition en 1921), Ch. Antoine revient (page 590) sur le débat entre le profit comme rémunération du travail de l'entrepreneur (Say et ses épigones) ou du capital (classiques anglais) ou du risque assumé. Il s'appuie sur les travaux (1884) d'un économiste autrichien, Victor Mataja,⁶ pour qui le profit résulte en fait d'une double action sur les deux branches des ciseaux, prix de vente et prix de revient. L'excédent, une fois déduit le travail du propriétaire-dirigeant, est à la fois le résultat d'une gestion habile de ses ressources, et de l'évolution des marchés. De la sorte, il justifie auprès des étudiants le profit, à la fois comme une récompense pour les « capacités entrepreneuriales », et comme une conséquence fatale des mécanismes concurrentiels.

Mais les manuels et cours d'économie politique et sociale, en assignant une responsabilité morale à l'entrepreneur, à la fois patron et notable, introduisent la question religieuse. Si, en effet, on retient de Max Weber son insistance sur le rôle de l'éthique protestante dans la montée du capitalisme anglo-saxon, on doit s'interroger sur le rôle du catholicisme gallican dans la montée du « bourgeois conquérant » (selon l'expression de Charles Morazé) sous Louis-Philippe et Napoléon III. Ainsi, dans la préface à son cours d'Economie sociale, professé en 1896, Ch. Antoine déclare s'inspirer « de trois sciences distinctes : le droit naturel, la théologie et l'économie politique ». Il s'interroge (page 591) sur le « juste profit » de l'entrepreneur en termes thomistes, puisqu'il impliquerait préalablement une « juste » rémunération des apporteurs

⁶ Cité également par Schumpeter dans son Histoire de l'Analyse Economique.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

de capitaux et de travail⁷. C'est en fait reprendre le débat théologique, puis politique, de la légitimité du droit de propriété.

Ainsi, dès 1848, dans « De la Propriété », Adolphe Thiers s'assure la notoriété en défendant le profit au nom de la moralité du droit de propriété. Il écrit par exemple (page 90) : « *Le riche qui a beaucoup plus qu'il ne lui faut pour vivre, le riche peut perdre, dès lors qu'il peut risquer, et, tandis qu'il est livré aux dissipations d'une société élégante, ou aux agitations de la politique, ou aux distractions des voyages, laissant ses capitaux accumulés chez le banquier en crédit, il lui confie son superflu qui sert à encourager les entreprises nouvelles. Il perd ou gagne à ces entreprises. Il devient plus riche s'il gagne, et peut encourager un autre génie plus hardi encore.* ». Le sophisme énoncé par Thiers donne paradoxalement le « beau rôle » à celui que les entrepreneurs considèrent généralement comme le traître de la pièce : le financier...

Pour montrer la permanence de cette question du droit de propriété, il suffit de se reporter à Carrion- Nisas, cité plus haut, qui, en 1825, écrit : « *Plus les propriétaires sont en grand nombre et leurs possessions inviolables, plus les échanges sont faciles et multipliés, plus les agents (sic) du travail sont habiles et nombreux, et plus un peuple est près de parvenir à l'apogée de la richesse* » (page 287). Or, page 284, il rappelle cette phrase célèbre de Say : « *Aujourd'hui, tout homme qui un talent industriel est indépendant (...) Le gros d'une nation trouve qu'il y a peu de profit à servir les grands, et qu'il y en a beaucoup à servir le public, c'est-à-dire à tirer parti de sa propre industrie* », soulignant ainsi le fait que , tant la propriété individuelle que l'esprit d'entreprise (« l'industrie ») sont des acquits intangibles de la Révolution et des Lumières.

La relation entre le patron et le droit de propriété devient idéologiquement claire sous le Second Empire. Ainsi, en 1860, un certain L. Louvet peut écrire, dans ses « Curiosités de l'Economie politique » (page 65) : « *Faites donc aujourd'hui (...) que le fabricant soit maître dans sa fabrique, que les ouvriers ne lui demandent pas, si bon leur semble, d'entrer le samedi en partage des profits de la semaine !* ». On retrouvera le même discours, cité plus loin, pour le centenaire de la Manufacture Bapterosses, en... 1945 !

1.5. La lente disparition de l'entrepreneur dans les discours académiques

A partir des années 1880, l'entrepreneur est de plus en plus nettement distingué des autres acteurs, et son profit des autres revenus. Dans les *Principles*, (page 62 de la 8^e édition de 1923) Marshall finit par séparer les revenus du capital (intérêts des capitaux et rente foncière) et le profit de l'entrepreneur comme « gains d'entreprise et de management » (*earnings of undertaking and management* »), qu'il assimile à des quasi-rentes. Mais il est remarquable que, à l'instar de la plupart des ouvrages et manuels que l'on vient de citer, le mot « entrepreneur » est absent de l'imposant index analytique des *Principles*...

Déjà en 1887, Léon Say, dans un ouvrage consacré à Turgot (page 198s.) oppose à l'école économique libérale les écoles « radicales socialistes » et « catholiques sociales », qui, selon lui,

⁷ Dans une œuvre de jeunesse, que rappelle Frédéric Passy (page 410), Bastiat écrivait : « Je ne crois pas que le monde ait tort, dans ce sens (i.e. : « l'homme qui sait acquérir avec probité et user avec discernement ») d'honorer le riche ; son tort est d'honorer indistinctement le riche honnête homme et le riche fripon »

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

entendent réglementer le travail et revenir aux corporations (ce que tentera le Régime de Vichy avec les Associations Professionnelles). Loin de soutenir les petites entreprises et autres « petits patrons », il soutient que « *si l'industrie familiale a disparu , ... c'est par l'impossibilité où elle s'est trouvée de produire à bon marché* »

Les ouvrages français « basiques » des années 20, le plus souvent des manuels des Facultés de Droit, se concentrent sur les entreprises plutôt que sur l'identité de leurs dirigeants. Ainsi le *Traité d'Economie Politique* d'Ansiaux (1929), après une description des types d'entreprise (tome 1, page 194 et suivantes), s'efforce de justifier l'existence, voire la subsistance, de la petite entreprise, gérée par l'entrepreneur, ou de l'entreprise individuelle, car mieux adaptée à certains secteurs ou certains services – tout en soulignant la prééminence de la grande entreprise sociétaire⁸. Le ton est le même dans le monumental cours d'économie politique de Henri Truchy (1929, notamment, tome 1, page 178 et suivantes).

Dans les *Institutes de Science Economique* (1936) G-H Bousquet (tome 3 , page 192 et suivantes) offre une définition extrêmement générale de l'entrepreneur, inspirée de G. Lasserre⁹, comme l'acteur qui reçoit un profit « sans contrepartie », de telle sorte que cette fonction se retrouverait peu ou prou dans toutes les catégories de producteurs, rejoignant ainsi, selon lui, la conception, qu'il cite, de Schumpeter dans la *Théorie de l'Evolution Economique* de 1911 (traduit en 1926)¹⁰.

Bref, le concept d'entrepreneur s'est délité, sous l'effet destructeur des débats sur la légitimité du profit, sur le statut social du patron, et sa responsabilité sociale, sur la compétitivité de la grande entreprise et la compétence du manager.

2. L'entrepreneur dans le récit historique : le cas Bapterosses

L'intérêt de la lecture d'ouvrages (de discours magistraux) considérés à leur époque comme « la » référence, n'est pas que de pure érudition. Ils reflètent, par leur « silence assourdissant », l'absence de légitimité du statut d'entrepreneur dans la Société française. Tocqueville, déjà cité, en explique fort pertinemment les raisons : dès la fin du dix-septième siècle, le monarque a installé un contre-pouvoir face à la noblesse d'épée, que l'on appelle de nos jours la « noblesse d'Etat ». A la différence des pays anglo-saxons, l'accession à l'activité d'entrepreneur, de propriétaire-dirigeant de PME, constitue plutôt une première marche pour accéder à une fonction

⁸ Dans une note page 133, il écrit : « ...lorsque Jean-Baptiste Say imagina (sic) d'utiliser scientifiquement (sic) le terme d'entrepreneur (...)l'entrepreneur était généralement un propriétaire directeur ; il apportait simultanément le capital et le travail intellectuel d'organisation et de direction. Ce dernier élément paraissait même le plus important des deux, la grande industrie n'ayant pas encore pris le développement qu'elle devait acquérir par la suite. »

⁹ Spécialiste de l'école coopérative, il fut notre professeur d'économie d'entreprise en 1962 à la Faculté de Droit de Paris. Nous n'avons pas développé l'apport de l'Ecole coopérative de Charles Gide, dans ma mesure où ses travaux ne traitent pas explicitement de l'entrepreneur.

¹⁰ On n'insistera pas sur l'apport de Schumpeter à l'entrepreneuriat, car bien connu. Alors que Marshall met en exergue des Principes « *Natura non facit saltum* », Schumpeter fait de la dynamique longue du capitalisme une série de ruptures liées aux innovations, dans lesquelles la fonction d'entrepreneur joue un rôle majeur. Ensuite, le chef d'entreprise perd son identité d'entrepreneur, soit qu'il tire une quasi-rente de sa fonction primitive, soit qu'il fonde une dynastie où l'esprit d'entreprise sera absent.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

plus prestigieuse (haut fonctionnaire, diplômé de grande école, fonction « corporatiste », telle que médecin, architecte, etc.), afin d'acquérir le statut de notable, voire de mécène, ... quitte à faire périr l'entreprise. Cette faible légitimité est accentuée par la prégnance de la question sociale, autour de l'idéologie de la lutte des classes.

L'intérêt d'une telle lecture est rehaussé si elle se trouve confortée par l'observation des pratiques exemplaires d'entrepreneurs, et des dynasties qu'ils ont fondées. On se réfère alors à la lecture interprétative de « récits historiques », qui relatent la vie d'une entreprise et l'histoire d'entrepreneurs au travers des générations qui se sont succédées. Il est clair que la « lecture » se heurte à plusieurs dissonances : du côté du chroniqueur, des personnages interrogés, des documents, mais aussi du lecteur. Il s'agit-là de questions bien connues en herméneutique.

L'ouvrage, tiré de son mémoire de DEA, que Pascale Nourrison (2001), a consacré à l'histoire de la Manufacture de Briare¹¹ et à Jean-Félix Bapterosses, fondateur d'une dynastie qui gouvernera peu ou prou l'entreprise jusqu'à 1962, constitue un exemple de tels récits.

Au travers du « cas Bapterosses », on comprend mieux les représentations sur lesquelles les auteurs ont assis leur présentation académique de l'« entrepreneur », sachant qu'ils s'adressent à un public d'origine essentiellement bourgeoise – de futurs notables. Le fil du récit sera donc, coupé aux fins de commentaires interprétatifs.

2.1. Jean-Félix Bapterosses : une figure d'entrepreneur

Une première faïencerie est créée à Briare en 1837, par deux entrepreneurs en commandite. Après la crise de 1840, l'affaire est reprise par un liquidateur, qui « place » un « entrepreneur en industrie » (au sens de Smith). L'entreprise s'avérant peu rentable, le propriétaire tente en vain d'intéresser les notables de Briare à l'affaire. En septembre 1850, un certain Bapterosses demande à consulter des échantillons, puis à visiter l'usine. L'affaire est réglée très rapidement, ce qui laisse entendre qu'elle avait été mûrement réfléchi de sa part, en dépit des risques inhérents à l'opération.¹²

La personnalité de Jean-Félix Bapterosses est suffisamment exemplaire pour en faire une figure symbolique de l'« entrepreneur ». Son père possède une petite entreprise (après avoir été contremaître, et avoir perfectionné des machines), dans laquelle JFB entre à 11 ans. A l'âge de vingt ans, en 1837, il dépose son premier brevet, ce qu'il fera sa vie durant, systématiquement.

L'embargo avec l'Angleterre étant levé, JFB se rend dans le Staffordshire pour visiter deux faïenceries, dans lesquelles est expérimenté un nouveau procédé de moulage. « Il semblerait » que les propriétaires aient demandé à l'ingénieur JFB de mettre au point une machine à vapeur capable de produire 500 boutons d'un coup : or le brevet ne sera déposé qu'à son retour en

¹¹ Nous conseillons vivement la visite du Musée de la Mosaique et des Emaux (dont le contenu est en fait centré sur Bapterosses) 1 Boulevard Loreau 45250 Briare (musee.mosaique@wanadoo.fr). Sur Google, voir Emaux de Briare pour ce qui concerne l'entreprise actuelle (une TPE) de fabrication d'émaux de très haute qualité.

¹² Dans les discours hagiographiques, Bapterosses est donc présenté – à tort – comme le fondateur ex nihilo de la Manufacture. De même, les discours rivalisent d'imagination sur les circonstances de sa venue à Briare.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

France, ce qui laissera toujours des doutes sur sa paternité. Quoi qu'il en soit, le procédé obtient une médaille d'or à l'exposition universelle de 1844, et JFB décide de l'exploiter directement, en compagnie de son frère Jean- Frédéric, chimiste de formation.

Commentaires :

- Bapterosses n'est déjà plus l' « entrepreneur en industrie » (nous sommes en 1850). Il engage ses propres capitaux, de telle sorte que, propriétaire-dirigeant, il dépasse la question « classique » de la nature du profit (rémunération des capitaux, ou récompense de l'activité de l'entrepreneur).
- Son origine est modeste ; c'est un « nomade » (dans notre propre terminologie). On observe la frilosité des « notables » locaux, dont on peut penser qu'ils ne vont pas accueillir facilement un « étranger », qui ne devra sa réussite qu'à lui-même.
- C'est un innovateur, et, tel Prométhée, il dérange. Son invention va conduire à la ruine les milliers d'artisans pré-industriels, qui fabriquaient perles et boutons à l'unité. Son entreprise va bouleverser le paysage économique et social de la région de Briare. De surcroît, ses méthodes sont discutables au plan moral (Bapterosses subira de nombreux procès en paternité de ses brevets).

Dans la mesure où il est assez représentatif de cette nouvelle génération d'entrepreneurs, nomades, agressifs, peu scrupuleux, on comprend que les manuels « orthodoxes » aient pu les passer sous silence, quitte à préférer à Prométhée son frère, le Titan Epiméthée, frileux, prudent, éviteur de risque¹³. Les manuels reflètent ainsi l'idéologie dominante de la première modernité, où l'entrepreneur « rationnel » se contente de se plier aux « lois » naturelles du marché.

2.2. La montée en compétitivité

L'approvisionnement énergétique abondant (eau, houille et bois), les voies de communication commodes (Loire, canal de la Loire au Loing, route de Paris), une main d'œuvre paysanne disponible déterminent le choix du site de Briare. La famille s'y installe en 1850, et JFB aura quatre enfants : trois filles et un garçon, Léon (qui s'installera aux Etats-Unis). Or, afin de garder le pouvoir dans l'affaire, il veille à ce que ses filles n'épousent que des ingénieurs – polytechniciens ou centraliens.

La Manufacture connaît d'emblée une expansion territoriale rapide, autour de la ville de Briare, du site de production (y compris le rachat de la manufacture de Gien). Mais l'expansion internationale est immédiate, marquée par les dépôts de brevets dans de nombreux pays, ainsi que par une extension des marchés. En conséquence, le siège social est « expatrié » à Paris, rue d'Hauteville (où sont logés les employés), d'où se feront les opérations administratives et commerciales.

Protégée par ses brevets, l'affaire occupera une position dominante sur le marché mondial des

¹³ Quitte, par aveuglement, à ne pas voir venir les catastrophes (c'est Epiméthée qui va ouvrir la fameuse « Boîte de Pandore », laissant échapper tous les maux de l'humanité !).

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

boutons et perles (les émaux apparaissant surtout à la fin du siècle). Elle dispose, durant le « règne » de son fondateur, d'une avance sur ses concurrents européens.

Commentaires :

Le problème de la croissance de l'entreprise est totalement occulté dans les manuels, quand bien même les exemples de réussite industrielle sont nombreux. C'est que, « rationnellement », comme l'énoncera l'orthodoxie marshallienne à partir de 1883, la firme représentative tend en statique vers une taille optimale, et se heurte au-delà aux coûts d'expansion.

Dans la pratique, et en dynamique, l'entrepreneur crée « son » marché (ici, les perles et boutons industriels, imitant la porcelaine), et celui de Bapterosses est en expansion mondiale, du fait de la mode¹⁴, et de l'expansion coloniale¹⁵ en Afrique.

Le décalage entre le « discours magistral » et le « discours historique » est donc ici total.

2.3. La montée en légitimité : le statut de patron

Le « clan Bapterosses » va progressivement accroître son pouvoir local. De « nomade », Jean-Félix Bapterosses passe au statut de « notable ». Les Bapterosses construisent et acquièrent des « châteaux », des fermes, des propriétés foncières autour de Briare. Mais ils font construire à Paris rue d'Anjou un immeuble haussmannien pour la famille, et acquièrent des villas dans les stations balnéaires. Dans ces années fin de siècle, baignant dans une atmosphère proustienne, prestige et pouvoir sont renforcés par l'accueil, à Briare, d'intellectuels, de savants, d'artistes. La légitimité de l'entrepreneur s'exprime par son engagement religieux, naviguant entre le catholicisme « libéral », sinon « social », et des conceptions plus autoritaires. Dès lors, la voie s'ouvre pour la carrière politique : conseiller municipal, puis conseiller général. Il sera officier de la légion d'honneur, indicateur bien français de notabilité.

Celle-ci est évidemment confortée par l'emprise de la « Manu » sur la région de Briare, accentuée par l'importance du travail à domicile. Au sein de la fabrique, coexistent quelque 50 corps de métiers. La Manufacture dispose de son propre hôpital, de ses propres écoles : à 11 ans, l'écolier « passe la porte » et commence à travailler dans l'atelier.

Commentaires :

La limite essentielle du discours orthodoxe de l'économie politique sur l'entrepreneur découle ici à l'évidence du rôle exclusif alloué à la rationalité économique, réduite à l'hypothèse de maximisation du profit, par simple adaptation au(x) marché(s), ce qui, en toute logique walrasienne, dénie tout autre rôle à l'entrepreneur. Or, dans la Société française, les mobiles liés

¹⁴ Laquelle s'en détournera avec les grands couturiers, comme Poiré.

¹⁵ Qui s'achève en 1960

L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »

à la recherche d'une légitimité sociale, extérieure à la fonction assumée¹⁶, constituent une aspiration susceptible de devenir prédominante, au détriment, même, de la « pure » rationalité économique. De Say, on préfère ne retenir que sa loi des débouchés, et non ses observations sur les pratiques d'entrepreneurs.¹⁷

Les discours économiques dominants occultent également une spécificité largement française, à savoir la « maladie de la terre et de la pierre », découlant d'une logique d'accumulation du patrimoine familial, quitte à aller à l'encontre des intérêts de l'affaire industrielle¹⁸.

2.4. Du statut à la statue de l'entrepreneur

Après 1885, la montée en légitimité va passer par une « héroïsation » de Jean-Félix Bapterosses, dont le frère, décédé en 1887, avait déjà eu droit à sa statue dans un square de Briare. La « geste » de JFB est réinventée : ses capacités d'inventeur, plus ingénieux qu'ingénieur, sont présentées sous les meilleurs atours -en gommant néanmoins les multiples procès qui ont jalonné les dépôts systématiques de brevets. On imagine une anecdote, selon laquelle JFB, bloqué à Briare par un incident de voiture, aurait été séduit par le lieu (en oubliant que l'entreprise existait déjà). De même, c'est en visitant les fermes alentour qu'il aurait eu l'idée d'utiliser la présure de lait pour améliorer la qualité de l'émail (entraînant l'acquisition d'une ferme modèle, par souci d'intégration). Enfin, suprême hommage, l'église de Briare est reconstruite dans le style Bapterosses : le plus grand spécialiste des émaux de l'époque est impliqué, les colonnes des chapiteaux représentent les ouvriers et ouvrières dans leur activité manufacturière, etc. Les statues du héros sont érigées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Manufacture.

Le panégyrique, entre l'esprit d'entreprise et l'esprit religieux, lors de l'inauguration de l'église est révélateur de la relation « moraliste » de l'époque: « Sorti d'une souche de laborieux, il savait qu'à force d'énergie, de volonté, d'étude, d'économie, on s'arrache à sa condition... A dix-huit ans, il parut dans l'arène où l'on combat pour vivre, loyal, confiant, possédé du génie de l'invention et de la nécessité de produire, l'œil éveillé sur toutes les occasions d'assurer sa fortune. Son effort fut de créer Briare, etc. » L'apogée se situera en 1913, pour le centenaire de la naissance du « bienfaiteur ». Mais, rappelle Pascale Nourrisson (p. 35), à l'occasion du centenaire de la manufacture, à la Saint-Jean 1945, l'abbé exprime le fond de la pensée patronale dominante : « l'usine de Briare est avant tout une œuvre familiale... le patron est le père de ses ouvriers, le chef d'une famille élargie où le travail est réparti suivant les facilités de chacun pour le bien de tous, etc. ». Enfin, cerise sur le gâteau : « Une confiance mutuelle serait la solution chrétienne aux conflits sociaux et la fin de cette horrible chose qui s'appelle la lutte des classes ».

Commentaires :

Au travers des discours hagiographiques, le renversement est clair : la légitimité de Bapterosses,

¹⁶ Comme ce serait le cas avec le *beruf* weberien, au demeurant discuté.

¹⁷ Rappelons qu'il se verra longtemps interdit d'enseignement.

¹⁸ Ce qui n'est pas le cas dans l'« effet de démonstration » des classes oisives, dénoncé par Veblen.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

en tant qu'entrepreneur, découle de (et non plus : entraîne) son statut de notable. Il est alors paré de toutes les vertus, et devient une figure exemplaire, moins pour la compétitivité de son affaire (au zénith au moment de son décès) que pour ses diverses responsabilités politiques et sociales.

On peut donc, en l'occurrence, observer une forte concordance entre plusieurs types de discours : académique (enseignement de l'économie politique et sociale), historique (récit de vie) et hagiographique.

2.5. Les héritiers : l'ère des ingénieurs-managers

L'époux de Blanche, Alfred Loreau, est centralien. Il prend en charge la direction technique de l'usine de Briare, puis celle de Gien. Sa légitimation passe par la politique : il siègera 45 ans , comme conseiller ou maire, à la mairie de Briare, puis conseiller général et enfin député . Le train de vie des Loreau rappelle cette atmosphère début de siècle : château de soixante pièces, chapelle privée, quarante domestiques, etc. Parties de chasse et réunions mondaines évoquent « La Règle du Jeu » de Renoir (qui se déroule d'ailleurs dans la proche Sologne). Marie-Louise épouse Raymond Bacot, polytechnicien. Celui-ci dirigeant le siège social rue d'Hauteville, les époux vivent à Paris, finalement dans l'hôtel particulier du marquis de Dion, quai d'Orsay. L'épouse, entourée d'œuvres d'art, mécène, etc., a sans doute, telle la « richissime » madame Verdurin chez Proust, son salon. Jeanne a également épousé un polytechnicien, Paul Yver, lequel, élu brièvement maire de Briare, assume la fonction de direction générale des manufactures de Briare, puis de Gien. Les époux se font construire un superbe château (avec « seulement » une quinzaine de domestiques).

En 1885, la compétitivité de la Manufacture est à son apogée. Les héritiers entendent tirer profit de la rente schumpétérienne » liée aux brevets existants (eux-mêmes n'en déposeront plus aucuns). Ils vont dominer le marché des perles ouvert par la colonisation de l'Afrique Noire, et conforter leur présence mondiale sur le marché des boutons. Ils se lancent également sur le marché des émaux, notamment pour la décoration « Art Déco » de façades. Mais, parallèlement, la concurrence mondiale s'intensifie, du fait, tant de pays européens spécialisés dans le travail du verre, que de pays neufs, aux coûts de main d'œuvre inférieurs. En conséquence, la compétitivité s'effrite rapidement.

Les héritiers pensent trouver le salut dans une entente avec les concurrents européens (allemands et italiens) eux-mêmes atteints, sans réel succès, d'autant que les boutons sont passés de mode. Les efforts se concentrent sur le passage au taylorisme, après une visite aux Etats-Unis : les ateliers sont restructurés, la division du travail par métier est remplacée par le travail posté et parcellisé, autour des machines. Il en résulte une réduction des effectifs, une déqualification, un arrêt du recours au travail à domicile. Dès lors, les rapports avec les ouvriers et les institutions publiques se font plus conflictuels (grèves, fermeture de l'école d'entreprise, etc.). On passe du patronat social au patronat « de choc ».

En fait, la rente accumulée par le fondateur a été affectée à des dépenses patrimoniales largement somptuaires, destinées à « tenir son rang » (et à faire oublier les origines modestes de l'entrepreneur). La génération suivante va mettre un terme à l'histoire de la Manufacture.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

Commentaires :

La stratégie adoptée par les héritiers relève d'une logique d'action managériale. Elle rejoint les préoccupations visibles dans nombre de discours de l'époque (fin du dix-neuvième siècle), concernant l'avènement d'une classe de managers, aptes à supplanter l'entrepreneur- patron. Mais, dans la mesure où ces managers sont en même temps les héritiers, ce cas met en valeur les risques, dont nous pensons qu'ils constituent une exception française, de télescopage entre une logique patrimoniale et une logique managériale : les profits sont affectés au patrimoine familial, alors que les héritiers sont contraints, pour que l'entreprise survive, de devoir affecter des fonds pour moderniser l'affaire, quitte à devoir se reconvertir dans d'autres activités. Or, la lecture des manuels donne le sentiment que ces questions sont présentées de façon purement allusive : il est vrai que beaucoup d'étudiants en droit, visés par ces ouvrages, auront à gérer principalement des patrimoines privés...

2.6. La troisième génération : l'accès à la haute bourgeoisie

La troisième génération entérine le délitement progressif de la Manufacture. Le fils des époux Loreau, René, également polytechnicien, sera maire de Briare et conseiller général, de tendance catholique-(très) conservateur, dans l'entre- deux-guerres.. Le troisième fils (sur cinq enfants) du couple Yver sera, lui, centralien, et dirigera la Manufacture avec René Loreau. Il a épousé une aristocrate, Marie Girod de l'Ain. Il encourage la promotion du sport populaire (le stade de Briare porte encore son nom). Les époux vivent dans un troisième château, où sont exposés dans le salon les trophées des nombreuses chasses en Afrique. Les deux filles épousent respectivement un polytechnicien et un militaire. Aucun ménage n'aura d'enfant. Le cas des enfants du couple Bacot est significatif d'un désengagement à caractère « rentier », puisqu' aucun des cinq enfants ne travaillera dans et pour la Manufacture, tant le problème est de marquer l'accession à une couche sociale « supérieure ». Deux sœurs se marient respectivement avec deux cousins apparentés aux Chodron de Courcel, l'un diplomate, l'autre militaire¹⁹. Les deux autres enfants se feront explorateurs et amateurs d'art. Les deux filles auront dix enfants, dont deux ecclésiastiques.

La quatrième génération, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, confirme le désengagement de la famille .La « branche Yver » éteinte, la fille de René Loreau, après un premier veuvage, épouse André Salone, qui deviendra maire de Briare de 51 à 59, alors que son frère s'éloigne de l'industrie. La « fratrie Bacot » est suffisamment nombreuse pour assurer la succession – inévitablement par des centraliens (Xavier de Courcel et Pierre de Becdelièvre), les autres enfants et gendres occupant diverses fonctions dans la Manufacture ou au siège parisien.

Dès les débuts de l' « ère gaullienne », la décolonisation en Afrique et l'ouverture des frontières européennes font qu' à l'instar d'un très grand nombre de PME familiales de l'époque, la Manufacture des Emaux de Briare dépose le bilan en 1962. Son sort est désormais disjoint de celui des Bapterosses, qui laissent néanmoins une empreinte indélébile sur Briare- même si nombre de bâtiments ont été démolis ou sont en déshérence, et relèvent de l'archéologie

¹⁹ Faut-il rappeler que madame Chirac est née Chodron de Courcel ?

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

industrielle.²⁰

Commentaires

On a coutume de dire que, dans une affaire familiale, le fondateur construit la fortune, ses enfants la gèrent et ses petits enfants la mangent... En l'espèce, ce qui frappe, c'est l'incapacité des managers à innover –les tentatives de reconversion ou de diversification, par exemple vers l'industrie des jouets, ou les émaux- échoueront peu ou prou. Mais la chute de la compétitivité est parallèle à l'ascension de la légitimité, sanctionnée par le statut de « grande bourgeoisie ».

Les années 1960 marquent le début effectif de la « seconde révolution industrielle »... et le développement, dans les Facultés de Droit ... et de Sciences Economiques, d'enseignements, donc de discours « post modernes », axés sur la croissance et l'« administration » (bientôt , le management) des entreprises. Dans les manuels, comme dans l'Histoire de la France, la page semble bien tournée. Au patron social a succédé le manager éthique. Et pourtant...

Conclusion : un mal français ?

L'étude de l'entrepreneur, de l'esprit d'entreprise, et de l'entreprise « à taille humaine » (pour éviter le terme de PME) relève largement des disciplines morales et politiques, dans la mesure où les discours relatifs au droit, à l'économie et à la gestion se donnent pour finalité les tâches de décrire, d'expliquer et de prescrire des règles d'action et de décision individuelles et collectives. Dans ces conditions, l'élucidation des représentations, des valeurs, des normes d'excellence ou d'éthique propres aux individus, aux institutions, aux communautés, constitue bien un programme de recherche en soi, dans lequel les « discours » de toute nature offrent une base d'expérimentation et de réflexion.

Si maintenant, nous nous attachons à la soi- disant « exception française », sommes- nous bien assurés que la représentation de la « bonne gestion d'entreprise » et du « bon dirigeant d'entreprise »ait totalement évacué les représentations suivantes ? :

- La « maladie de la terre et de la pierre » qui trouve à notre sens son origine à la fois dans le fonds paysan, physiocratique, et dans le besoin de promotion sociale, aristocratique.
- Le primat de l'ingénieur sur le commercial, qui rejoint le « mal » précédent, les investissements « immatériels » étant considérés comme « improductifs »²¹.
- L'esprit de lucre fondé sur la préservation de rentes, à partir de l'exploitation défensive de situations acquises par un « entreprenant ».
- La subordination de l'activité d'entreprendre à d'autres fonctions supposées plus « nobles »dans la « logique française de l'honneur », selon l'expression de Philippe

²⁰ L'entreprise subsistante, les Emaux de Briare, mériterait une étude en termes d'hypermodernité et de stratégie singulière.

²¹ Notons toutefois que les marques Bapterosses seront déposées systématiquement, dans les années 1880, dès la création de la législation protectrice, pour résister à l'« hypercompétition » (d'Aveni n'a donc rien inventé...)

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

d'Iribarne, tels les offices et autres situations « supérieures », éventuellement imbriquées dans les fonctions de management d'entreprise, dont l'énarque « pantouflard », après un passage en cabinet ministériel, est la figure symbolique.

Dans cet esprit, il serait intéressant de confronter les discours contemporains – notamment les manuels et ouvrages pédagogiques, à visée « paradigmatique », mais aussi (plus ou moins volontairement) dogmatique- aux récits décrivant et explicitant (sinon expliquant) les pratiques d'entreprise, tout particulièrement dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la PME.

En effet, le souci de pédagogie (ou simplement l'application du rasoir d'Occam) incite à recourir à des faits stylisés, qui risquent de devenir autant de stéréotypes, comme l'« entrepreneur », « la » PME, etc., induisant des prescriptions d'un autre âge, déconnectées des réalités décrites dans les récits, comme l'obligation d'innover, de croître, d'exporter, de planifier, de s'encastrent sur un territoire, etc.

Cette communication, qui s'est ainsi attachée à la condition de l'entrepreneur de la première modernité, à son effacement (relatif) dans la seconde (post) modernité, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, pourrait donc inciter à s'interroger sur la pertinence des outils pédagogiques au regard des nouvelles réalités induites par la montée de l'hypermodernité au cours de la fin du vingtième siècle précédent. Tel était, finalement, son objectif le plus constructif.

*L'entrepreneur français au dix-neuvième siècle :
entre le « (dis)cours magistral » et le « (dis)cours historique »*

Bibliographie

- Ansiaux (M) Traité d'Economie politique Paris. Marcel Giard. 1926 . Tome 1. 387 pages
- Antoine (Ch.) Cours d'Economie sociale Sixième édition. Paris. Félix Alcan. 1921. 766 pages
- Bastiat (F.) Harmonies Economiques (10^o édition) Paris. Guillaumin. 1893 . 660 pages
- Batbie (A.) Nouveau Cours d'Economie politique, professé à la Faculté de Droit de Paris – 1864-1865. Paris. Cotillon. 1866. 2 tomes.
- Bousquet (G-H) Institutes de Science économique Paris. Marcel Giard 1930. 3 tomes
- Cantillon (R.) Essai sur la Nature du Commerce en Général (1755) Paris INED 1997 192 pages
- Carrion- Nisas (A de) Principes d'Economie politique Paris . Raymond 1825 287 pages
- Colson (C) Cours d'Economie politique Encyclopédie des Travaux Publics Paris Gauthiers-Villars, Félix Alcan , Tome 1, 1916, 544 pages ; tome 2, 1917, 531 pages
- De Molinari (G.) L'Evolution économique du dix-neuvième siècle Paris. C.Reinwald. 1880. 470 pages
- Gide (C.) et Rist (C.) Histoire des Doctrines économiques Paris Sirey 6^o édition 1944 Réimprimé par Dalloz en 2001. 896 pages
- Gonnard (R.) Histoire des Doctrines économiques .Paris. Valois. 1930 (1^{ère} édition 1921) 710 pages
- Louvet (L.) Curiosités de l'Economie politique Paris. Adolphe Delahays .1861, 440 pages
- Marshall (A) Principles of Economics 8^oédition (1920) Londres Mac Millan . 731 pages
- Passy (F) Mélanges économiques Paris, Guillaumin, 1857, 448 pages
- Rambaud (J.)Histoire des Doctrines économiques .Paris. Larose. 1899. 512 pages
- Say (L) Turgot Paris, Hachette, 1897, 208 pages
- Schumpeter (J.) Théorie de l'Evolution économique (1^{ère} édition originale 1919, édition française 1935) Paris. Dalloz 371 pages Réimprimé en 1983
- Thiers (A.) De la Propriété Paris. Paulin, Lheureux. 1848, 439 pages.
- Tocqueville (A. de) L'ancien Régime et la Révolution. Paris Gallimard Folio Histoire 1995 (publié en 1856).
- Truchy (H) Cours d'Economie politique Paris . Sirey. 1^{ère} édition 1919, 3^o édition 1929 3 tomes.